

COMMUNE DE FLOURE

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES
Messieurs José MOYA, Pierre MICHEAU, Acacio DE CARVALHO RABACA
VALENTE, François RENEAUD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Madame Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs Gilles MARTINEZ, Philippe GAUTHIER,

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Après s'être fait présenter le budget M14 de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
- 2) statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Objet : Approbation du
compte de gestion M14
dressé par
Mme Corinne DEBONO
du 01.01.2018 au
31.12.2018

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Convocation du CM en
date du 9 avril 2019

Le Conseil Municipal

Déclare que le compte de gestion M14 dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 17 avril 2019

Le Maire,



Philippe PHALIP

